

	COMPTE RENDU Réunion du 20/10/2021	Rédacteur <i>Léa Persoz</i>
---	---	---

Participants : Nicolas MEARY, Béatrice DANIEL, Baptiste OLLIVON, Cécile GARNIER, Gilles CHERIER, Sylvain SEIGNEUR, Marie-Claude BONIN-RABELLE, Clément CAILLAUD, Jacques BORTOLI, Magalie PRADE, Gautier Conan, Eric MEHLHORN, Rémi SALAÜN, Christian GODEFROY, Abdel AMMARI, Florian CRETOLLIER, Sabine FOUREL, Dimitry BELKISSE, Anthony DIEL, Isabelle LOCHE, Marie-Lise VAUTIER, Pauline LAVAUD, Miguel FIGUEIREDO, Grégory GOBRON, Marie LANCELOT, Laurent HENOT, Valérie KAUFFMANN, Alexis LINGE, Amandine LUEZ, Léa PERSOZ, Raphaël PIN, Yann BARDET

Excusés :

Diffusion : Aux participants et invités

Ordre du jour : Projet de reconquête de la Baignade en Seine essonnienne

Thèmes	Pour action
<p>Monsieur Méary présente le projet de reconquête de la baignade en Seine qui permettra de valoriser l'axe Seine et relier de nombreux enjeux liés à la qualité de l'eau, au réaménagement des berges de Seine et au tourisme. A ce stade du projet, cinq sites ont été choisis comme sites précurseurs. L'objectif est d'ouvrir ces sites en 2024. Ce projet comporte donc des objectifs à court terme, nécessitant des actions rapides. Des démarches sont en cours pour les autres sites suivis.</p>	
<p>Madame Luez présente l'avancement du projet et la rétrospective de l'année 2021. L'engagement du projet a été adopté par les élus départementaux en septembre 2017 à l'occasion du vote de la nouvelle politique départementale de l'eau. En 2018 s'est tenu le comité de pilotage de de lancement. Trois COTECH (Sites et enjeux / Qualité / Communication) ont été créés et une campagne test (juin-septembre) sur cinq points de mesure a été réalisée. En 2019, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et a obtenu une réponse favorable de neuf communes, ce qui a permis de poursuivre sur la base de points de suivi validés par les communes à partir de la campagne de mesures 2019. En 2021, le principe de cinq sites « précurseurs » a été validé en COPIL du 4 février (le Coudray-Montceaux, Corbeil-Essonnes, Ris-Orangis, Soisy-sur-Seine et Etiolles), sites sur lesquels les démarches ont vocation à avancer plus rapidement au regard de la qualité de l'eau. La campagne de mesures 2021 a été adaptée en ce sens.</p>	
<p>Monsieur Linge présente l'action du CAUE en 2021 aux côtés du CD91. Pour avoir des premières pistes de travail, il est nécessaire de s'appuyer sur des références, des démarches qui ont eu lieu pour profiter de retours d'expérience. Un groupe de travail intitulé « sites précurseurs » s'est réuni le 12 mars 2021, animé par le CAUE celui-ci a créé un kit baignade et des fiches d'aide à la décision afin de répondre aux questions portants sur l'aménagement pour chaque site précurseur.</p>	
<p>Madame Luez présente des résultats préliminaires de la campagne de qualité 2021. Deux nouveaux points de prélèvements ont été ajoutés suite à des demandes locales : l'Etang Laveyssière à Draveil (à la demande du Syndicat mixte de gestion de la base de loisirs) et</p>	

les Lacs de l'Essonne, sur la commune de Viry-Châtillon en face de l'aire de sports (à la demande de Viry-Châtillon). Les résultats sont globalement moins bons que les années précédentes. Cette baisse de qualité est essentiellement due aux conditions météorologiques car l'été a été particulièrement pluvieux, apportant de la pollution à la Seine. Il y a également eu ponctuellement des rejets d'eaux usées (site d'Etiolles). De manière générale, moins il pleut, plus l'eau est de bonne qualité. Il est ainsi envisageable que les sites de baignade ferment ponctuellement après des épisodes pluvieux. D'un point de vue réglementaire, l'ouverture d'un site de baignade nécessite la mise en place d'un profil de baignade.

Monsieur Ollivon, Maire adjoint, s'interroge sur l'atteinte d'une bonne qualité des eaux sur le site de Coudray-Montceaux dont la maîtrise des sources de pollution pourrait dépendre d'actions à engager par l'amont. Monsieur Bardet précise que le site était auparavant de bonne qualité. Une identification des causes de la dégradation constatée cette année est en cours. Le CD91 est en contact avec l'agglomération Melun Val de Seine compétente en matière d'assainissement sur la partie amont.

Monsieur Conan, Maire Adjoint, demande s'il est possible que le CD91 transmette les précédents documents relatifs à ce projet. Madame Luez répond que certains documents relatifs à ce projet sont présents sur le site internet du Département et que le CD91 transmettra le lien pour trouver ces documents.

Madame Luez aborde les questions et les difficultés qui vont être rencontrées par la suite. Il va être nécessaire de poursuivre l'avancement du projet en conciliant de nombreuses contraintes : questions sanitaires (ARS), PPRI (DDT), risques et conciliation des différents usages (DRIEAT), contraintes d'exploitation (VNF).

Monsieur Méary précise que la possibilité de fermeture des sites doit faire partie de la construction du projet, comme tout site de baignade. Mais il semble souhaitable d'afficher une ambition en définissant un objectif cible d'ouverture des sites sur une période estivale. Cet objectif cible doit être ambitieux mais réaliste. Pour atteindre les objectifs qualitatifs, il est nécessaire de réaliser des travaux sur tous les leviers sur lesquels nous pouvons agir. Il faut mettre en œuvre de manière urgente des travaux ciblés.

Les différentes démarches, en particulier la prise en charge du suivi qualité, sont prises en charge par le CD91 jusqu'à présent. Pour tenir le rythme du projet, Monsieur Méary propose que le portage technique et financier des études complémentaires (trajectographie, études de danger, etc.) à engager dans les meilleurs délais sur les sites précurseurs soit assuré par le CD91. Cette conduite se fera en lien étroit avec les communes, les EPCI et les syndicats concernés. L'objectif est de partager les résultats ainsi qu'un chiffrage estimatif en investissement et fonctionnement. En vue d'une validation politique mi-2022 pour confirmer l'engagement des collectivités à ouvrir des sites de baignade et les modalités de poursuite dans la phase plus opérationnelle (modalités de création des sites, d'exploitation, de suivi de la qualité) ... Pour la prise en compte des nombreuses contraintes, Monsieur Méary souhaite procéder par échange avec les services instructeurs sur la base de scénarii par site.

Monsieur Linge précise que le groupe de travail restreint constitué avec les communes des sites précurseurs le (qui s'est réuni le 12 mars 2021) vise à établir des scénarios d'aménagements sous forme de fiche par site qui doivent permettre également cet échange avec les services instructeurs. Les premières fiches concernent dans un premier temps les sites précurseurs, mais pourront par la suite répondre aux interrogations des autres sites potentiels.

Monsieur Bortoli insiste sur le fait que les paramètres de qualité d'eau vont au-delà de la baignade et ont un impact sur la production d'eau potable. L'identification de la nature des rejets permettent de « radiographier » le fonctionnement des sous-bassins se rejetant en Seine et d'offrir des connaissances utiles pour agir. La question de continuer les

prélèvements toute l'année peut être soulevée afin de dépasser la question de la baignade uniquement. Monsieur Bardet précise en effet que le projet permet de questionner de nombreux rejets qui ont lieu en Seine et qui pouvaient parfois être déjà identifiés mais jugés non prioritaires.

Pour mettre en place des actions permettant de reconquérir la baignade en Seine en Essonne, des actions seront inscrites dans un contrat de territoire eau et climat (CTEC). Ce contrat est un outil financier déployé pour l'AESN pour accompagner les actions des maîtres d'ouvrage dans une stratégie d'adaptation au changement climatique. Il sera animé par le Conseil Départemental de l'Essonne.

La signature de ce contrat nécessite un engagement des signataires sur la charte d'adaptation au changement climatique de l'AESN. Le lien pour la télécharger est le suivant :

[Signez la charte d'engagement à l'adaptation au changement climatique | Agence de l'Eau Seine-Normandie \(eau-seine-normandie.fr\)](https://eau-seine-normandie.fr/signez-la-charte-d-engagement-a-l-adaptation-au-changement-climatique)

Monsieur Cherier indique que le comité de bassin Seine-Normandie a souhaité que l'Agence de l'eau adapte son 11^{ème} programme pour soutenir les différents projets de ce type en Ile-de-France.

La reconquête de la baignade en Seine est un levier fort pour agir sur la qualité des milieux aquatiques et sur la sensibilisation du grand public. Cette amélioration de la qualité est une nécessité car le changement climatique et la baisse attendue des débits vont être la cause de tension à venir.

Madame Luez présente les trois enjeux composant le CTEC et des actions emblématiques et/ou prioritaires. L'enjeu A consiste à améliorer la qualité de l'eau par la réduction des pollutions. L'enjeu B vise à restaurer la Seine et la connectivité et la morphologie des affluents de la Seine et la continuité écologique. L'enjeu C a pour objectif de limiter l'artificialisation de la Seine.

L'objectif est que ce CTEC soit opérationnel au plus tôt pour permettre le traitement des points durs déjà identifiés en matière de qualité. Afin que le CTEC soit validé par la première commission des aides 2022 de l'Agence de l'Eau, Mme Garnier-Sereno indique que la transmission finale du CTEC à l'AESN pour instruction doit avoir lieu début décembre 2021. La transmission des fiches actions finalisées par les maîtres d'ouvrages signataires du contrat doit avoir lieu avant le 15 novembre 2021. Pour les collectivités maître d'ouvrage des actions, l'approbation et la signature de la stratégie d'adaptation au changement climatique doivent être faites pour le 15 décembre. L'approbation du CTEC par le CD91 aurait lieu le 7 février 2022. Mme Garnier-Sereno précise que les CTEC correspondent à des bassins hydrographiques. Ainsi, il n'est pas redondant pour une structure à cheval sur plusieurs bassins versants de signer plusieurs CTEC.

Monsieur Méary alerte sur la nécessité de profiter de ces aides à des taux exceptionnellement élevés qui sont proposés pour une période limitée par l'Agence de l'eau. Des propositions d'actions de la part des communes seraient souhaitables concernant l'enjeu C pour limiter l'artificialisation de la Seine (projet de désimperméabilisation).

Monsieur Méary indique également que ce projet doit être accompagné d'un travail important de sensibilisation du public et des jeunes. La pérennisation de l'évènement Big Jump y contribuera.

Monsieur Méary remercie tous les participants pour leur présence et conclut le COPIL en soulignant l'intérêt du projet.